

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 28 JUIN 2021 : DELIBERATION N° 64

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 16 JUIN 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le VINGT-HUIT JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Naguib REFFAS pouvoir à Marie-Charles LALY
Emmanuel LOCOCCIOLO pouvoir à Jean-Pierre COULON
Myriam BERTAUX pouvoir à Nicolas LEBLANC
Christelle DOS SANTOS pouvoir à Bernadette MORIAME
Malika TAJDIRT pouvoir à Jeannine PAQUE
Guy DAUMERIES pouvoir à Sophie VILLETTE

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

SECRETAIRE DE SÉANCE : Inèle GARAH

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Plan de relance - continuité pédagogique Appel à projets socle numérique dans les écoles élémentaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.1111-10 relatif à la participation minimale du maître d'ouvrage d'une opération d'investissement,
- L.2121-29 relatif aux compétences du Conseil Municipal,
- L.2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes de fonctionnement et d'investissement du budget communal,

Vu le bulletin officiel n°2 du 14-1-2021 relatif à l'annexe présentation, du socle numérique de base pour le 1^{er} degré -Volet équipement,

Vu l'Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires - plan de relance continuité pédagogique du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, publié au BO de l'Education Nationale n°2 du 14 janvier 2021,

Vu le cahier des charges de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires et son annexe,

Vu la FAQ - Plan de relance - Continuité pédagogique - Appel à projets pour le socle numérique des écoles élémentaires,

Vu la fiche synthétique éditée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports intitulée -Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires - Plan de relance - Continuité pédagogique,

Vu l'avis favorable de la Commission « Associations sportives, Santé, Jeunesse, Education périscolaires, Démocratie participative, Handicap, Politique de la Ville, Aînés, en date du 26 mai 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité publique, Commerce, en date du 16 juin 2021,

Considérant qu'en raison de la crise sanitaire actuelle, l'Etat a mis en place un plan de relance visant à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie du Covid-19,

Considérant que ce Plan de relance comporte un important volet sous forme d'appel à projets dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative,

Considérant que la crise sanitaire a entraîné une forte mobilisation des outils numériques lors des périodes de confinement,

Que par conséquent, le Plan de relance mis en place par l'Etat comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement,

Que ce plan de relance vise à contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif ainsi qu'à assurer la continuité pédagogique et administrative au regard de l'expérience de la crise sanitaire du Covid-19,

Considérant que cet appel à projets centré sur le 1er degré réduit les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation,

Que cet appel à projets a pour ambition d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base,
- Les services et ressources numériques,
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Que cet appel à projets sera conduit en partenariat par les services académiques, les équipes éducatives et les collectivités concernées,

Que dans ce but, l'Etat investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles,

Considérant que le périmètre de l'appel à projets vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 et 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base,

Que s'agissant de la nature des projets attendus, l'appel à projets propose de couvrir 2 volets simultanément :

- le socle numérique de base,
- les services et ressources numériques mis à disposition des enseignants, des élèves et des familles,

Considérant que les projets sont construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous,

Que s'agissant des modalités de financement et dépenses éligibles : la subvention de l'Etat se présente comme suit :

- Pour le volet équipement et travaux sur les réseaux (courant faibles et Wi-Fi), un taux de subvention différent est appliqué en fonction du montant de la dépense engagée par la Commune, ainsi la subvention de l'Etat couvre :
 - ✓ 70% de la dépense engagée jusqu'à 200 000 €
 - ✓ 50% de la dépense engagée entre 200 000 € et 1 000 000 €

Ce volet le montant subventionnable par classe est plafonné à 3 500 €,

Pour être éligible la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 3 500 €,

- Pour le volet services et ressources numériques, il est cofinancé à 50% sur la base d'un montant maximum de dépenses de 20€ pour deux ans par élève (soit un montant maximal de subvention de 10€ par élève)

Considérant que s'agissant du **dépôt des dossiers**, la demande de subvention devaient être renseignée avant le 31 mars 2021 dans l'outil « démarches-simplifiées.fr »,

Considérant le projet de la Commune d'acquérir des équipements en classes mobiles, ordinateurs de direction et vidéoprojecteurs pour les 11 écoles élémentaires de la Commune, ainsi que d'effectuer les travaux techniques pour garantir une connexion de qualité,

Considérant que les 11 écoles concernées sont les suivantes :

- Ecole élémentaire Caserne de Joyeuse
- Ecole élémentaire Jean Mabuse
- Ecole élémentaire du Faubourg de Mons
- Ecole élémentaire du Pont Allant
- Ecole élémentaire Pierre Corneille
- Groupe scolaire Blanche Neige - Lamartine
- Ecole élémentaire Claude Debussy
- Ecole élémentaire Jules Ferry
- Ecole élémentaire George Brassens
- Groupe scolaire Andersen Hugo
- Ecole élémentaire Marcel Pagnol

Que pour chaque école, le coût de l'investissement est le suivant :

- Pour le volet équipement et travaux sur les réseaux (courant faibles - Wi-Fi) : 14 893 €
- Pour le volet services et ressources numériques : 4 914 €

Considérant que le plan de financement du projet se présente comme suit :

Équipement numérique dans les 11 écoles élémentaires de la Ville	Coûts prévisionnels Dépenses TTC	Recettes prévisionnelles	Montants
Volet équipement – socle numérique de base	163 823 €	Etat – AAP socle numérique (70%)	114 675 €
		Reste à charge Ville (30%) Autofinancement	49 148 €
Volet services et ressources numériques	54 054 €	Etat – AAP socle numérique (montant forfaitaire 10 €/élève)	17 820 €
		Reste à charge Ville Autofinancement	36 234 €
TOTAL GENERAL	217 877 €	Etat – AAP socle numérique (60%) Reste à charge Ville (40%) Autofinancement	217 877 €

Que le coût prévisionnel total du projet s'élève à 217 877 € TTC,

Que le projet est éligible à la subvention Plan de relance continuité pédagogique - appel à projets socle numérique des écoles élémentaires à hauteur de **132 495 €**, soit un taux global de participation de **60%**,

Que la part d'autofinancement de la Ville représente 40 % du montant TTC du projet, soit 85 392 TTC.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** le projet d'équipement numérique des 11 écoles élémentaires de la Commune, comme détaillé dans l'annexe à la présente délibération,
- **Approuve** le plan de financement comme suit :

Equipement numérique dans les 11 écoles élémentaires de la Ville	Coûts prévisionnels Dépenses TTC	Recettes prévisionnelles	Montants
Volet équipement – socle numérique de base	163 823 €	Etat – AAP socle numérique (70%)	114 675 €
		Reste à charge Ville (30%) Autofinancement	49 148 €
Volet services et ressources numériques	54 054 €	Etat – AAP socle numérique (montant forfaitaire 10 €/élève)	17 820 €
		Reste à charge Ville Autofinancement	36 234 €
TOTAL GENERAL	217 877 €	Etat – AAP socle numérique (60%) Reste à charge Ville (40%) Autofinancement	132 495 € 85 392 € 217 877 €

- **S'engage** à ce que le projet d'équipement numérique des écoles de la Commune s'inscrive dans les préconisations du socle numérique de base, sans les excéder, ni demander de financement pour remplacer des équipements existants en état de fonctionnement,
- **S'engage** à garantir l'effectivité et l'audibilité des dépenses qui seront engagées,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - **solliciter** la subvention de l'Etat au titre du Plan de relance continuité pédagogique en répondant à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,
 - **signer** tout document relatif à cette demande, et notamment la convention à intervenir entre la Commune et l'Etat,
 - **engager** l'opération et prévoir l'inscription de la dépense sur le budget communal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

ANNEXE

		Dépenses prévisionnelles en TTC	Nbre élèves	Montant subvention	Taux
1	Ecole primaire Caserne de Joyeuse	Volet équipement - socle numérique de base		10 425 €	70%
		volet services et ressources numériques	223	2 230 €	forfait 10 €/élève
2	Ecole primaire Jean Mabuse	Volet équipement - socle numérique de base		10 425 €	70%
		volet services et ressources numériques	91	910 €	forfait 10 €/élève
3	Ecole primaire du Faubourg de Mons	Volet équipement - socle numérique de base		10 425 €	70%
		volet services et ressources numériques	149	1 490 €	forfait 10 €/élève
4	Ecole primaire du Pont Allant	Volet équipement - socle numérique de base		10 425 €	70%
		volet services et ressources numériques	167	1 670 €	forfait 10 €/élève
5	Ecole primaire Epinette 1 Pierre Corneille	Volet équipement - socle numérique de base		10 425 €	70%
		volet services et ressources numériques	174	1 740 €	forfait 10 €/élève
6	Ecole primaire Lamartine- Blanche Neige	Volet équipement - socle numérique de base		10 425 €	70%
		volet services et ressources numériques	152	1 520 €	forfait 10 €/élève
7	Ecole primaire Claude Debussy	Volet équipement - socle numérique de base		10 425 €	70%
		volet services et ressources numériques	147	1 470 €	forfait 10 €/élève
8	Ecole primaire Jules Ferry	Volet équipement - socle numérique de base		10 425 €	70%
		volet services et ressources numériques	136	1 360 €	forfait 10 €/élève
9	Ecole primaire Georges Brassens	Volet équipement - socle numérique de base		10 425 €	70%
		volet services et ressources numériques	233	2 330 €	forfait 10 €/élève
10	Groupe scolaire Andersen Hugo	Volet équipement - socle numérique de base		10 425 €	70%
		volet services et ressources numériques	173	1 730 €	forfait 10 €/élève
11	Ecole primaire Marcel Pagnol	Volet équipement - socle numérique de base		10 425 €	70%
		volet services et ressources numériques	137	1 370 €	forfait 10 €/élève
TOTAL 11 écoles		Volet équipement - socle numérique de base		114 675 €	70%
		volet services et ressources numériques	1 782	17 820 €	forfait 10 €/élève
		Total dépenses prévisionnelles TTC 11 écoles		132 495 €	60%